



Commission Médicale d'Etablissement

Président de l'instance : Dr François APPAVOUPOLLÉ
(Vice Président : Dr Erick GOKALSING)

Rôle et compétences de l'instance :

Instance Consultative. La Commission Médicale d'Etablissement (CME), contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.